

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC096

Conseil Communautaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Saint-Germain-de-Joux, sous l'autorité de Monsieur Guy LARMANJAT, Président.

Présents :

BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ

CHAMPFROMIER :

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT – Maxence FERTE

CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET

SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI

VALSERHÔNE : Guy LARMANJAT – Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Faïza BENSEFIA - Jean-Noël PITON – Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Gautier PRÉAUX - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Patrick PERREARD

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jacques VIALON - Gilles FAVRE- Marie PFISTER

Pouvoirs : Sophie SELLIER à Valérie BLANC - Christophe CROS à Alain DE BARROS - Clémence ILMAN à Jean-Noël PITON - Anne-Marie RAMEL à Isabelle DE OLIVEIRA

Présents : 30

Pouvoirs : 4

Votants : 34

Date de la convocation : 19 juin 2026

Secrétaire de séance : Florian MOINE

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2025

Monsieur Florian MOINE, Vice-président, rappelle que la Communauté de communes a compétence en matière de collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'en matière de création, extension, aménagement et gestion des déchèteries.

Il expose qu'en vertu de l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, il est tenu de présenter au Conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Il précise que cette formalité a pour objectif d'assurer la transparence et l'information du public sur les conditions matérielles et financières dans lesquelles est exécutée la gestion de ce service.

Un exemplaire de ce rapport sera également transmis aux communes membres de la Communauté de communes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport et la présente délibération seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-17-1 ainsi que ses articles D. 2224-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés et de création, d'extension, d'aménagement et de gestion des déchèteries ;

VU le rapport annuel présenté sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2025.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre
Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte
transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

30 JUIN 2026

30 JUIN 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou
www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de
sa publication.

Le secrétaire de séance,
Florian MOINE

Le Président,
Guy LARMANJAT

TERRE VALSE RHÔNE L'INTERCO

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS (RPQS) – ANNÉE 2025**

**25/06
2026**

Service Déchets Ménagers



SOMMAIRE

Introduction

Présentation du territoire

Présentation du Service Déchets Ménagers

- Evolutions de personnel
- Collecte des déchets ménagers
- Déchèteries
- Valorisation
- Actions de prévention

Indicateurs financiers

- Dépenses
- Recettes

Bilan

1

TERRE
IVALSE
RHÔNE
L'INTERCO

INTRODUCTION

INTRODUCTION

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Objectifs de ce rapport :

- Assembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Le rapport est public et consultable par tous en mairie et au siège de l'EPCI dès sa publication. Il doit également être disponible sur le site Internet de la commune (si elle en dispose) ainsi que celui des EPCI concernés par le rapport annuel.

Pour une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport est porté à la connaissance du public dans les quinze jours qui suivent sa publication (par exemple par affichage). Le rapport est adressé au Préfet pour information.

Ce rapport permet au président de l'EPCI d'assumer pleinement son rôle d'information auprès des administrés. Au-delà du contenu et de l'importance que représentent la prévention et la gestion des déchets, il s'agit bien d'une opportunité permettant de satisfaire à l'obligation de transparence sur la politique locale de gestion des déchets.

Les communes et les EPCI de plus de 10 000 habitants, qui ont mis en place une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et qui assurent au moins la collecte des déchets, doivent produire une annexe spéciale qui fait état du produit de la TEOM et des dépenses liées à la compétence déchets. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pourra utiliser ces informations financières comme source de données.

2

TERRE
IVALSE
RHÔNE
L'INTERCO

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes Terre Valserhône (TVI) assume la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 12 communes du territoire :

- Billiat
- Champfromier
- Chanay
- Confort
- Giron
- Injoux-Génissiat
- Montanges
- Plagne
- Saint-Germain-de-Joux
- Surjoux-Lhôpital
- Valserhône (Bellegarde-sur-Valserine / Châtillon-en-Michaille / Lancrans)
- Villes

La population desservie compte **22 820 habitants** (Population DGF 2025).

Typologie du territoire :

- Urbaine pour Valserhône (pop INSEE 16 534 hab.)
- Rural pour les autres communes

Par convention avec Pays de Gex Agglomération, les habitants des communes de Léaz et Chézery-Forens (pop DGF 2025 : 1359 hab.) sont autorisés à utiliser les déchèteries du territoire.

L'incinération des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective est confié au SIVALOR (Syndicat Intercommunal de Valorisation).



3

TERRE
IVALSE
RHÔNE
L'INTERCO

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS



Accueil du service déchets ménagers :

Bâtiment Pépinière d'entreprises
667 Rue Santos Dumont – 01200 VALSERHÔNE

Horaires d'accueil :



ACCUEIL

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h - 12h	13h30 - 16h30
Mardi	9h - 12h	13h30 - 16h30
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 16h30
Jeudi	Fermé	13h30 - 16h30
Vendredi	9h – 12h	Fermé

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.2. Collecte des déchets ménagers

La Communauté de Communes a conclu un marché pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers avec la société MINERIS jusqu'au 30/04/2029.

OMR					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
TVI 1 BOM 18 M³	INJOUX - GENISSIAT - BILLIAT	CHANAY - LHOPITAL - SURJOUX - CRAZ-LINGIAZ- BERIAZ - VILLES	BELLEGARDE	CHATILLON	
TVI 2 BOM 18 M³	CHAMPFROMIER - GIRON PLAGNE - ST GERMAIN	MONTANGES -CONFORT LANCRANS	BELLEGARDE	OCHIAZ VOUVRAY	
TVI 3 Mini BOM 7 M³	INJOUX - GENISSIAT BILLIAT		BELLEGARDE	"POINTS NOIRS"	
CS					
TVI 1	CHAMFROMIER - GIRON - PLAGNE - ST GERMAIN	LANCRANS CONFORT			BELLEGARDE
TVI 2					BELLEGARDE
TVI 3	INJOUX GENISSIAT BILLIAT	SURJOUX - LHOPITAL - CRAZ LINGIAT- BERIAZ - VILLES LANCRANS - CONFORT - MONTANGES - ST GERMAIN DE JOUX			OCHIAZ - VOUVRAY BELLEGARDE - CHATILLON

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.2. Collecte des déchets ménagers

Organisation de la collecte :

- **En porte à porte**
- **En point de regroupement** : zone de collecte pour une rue / un quartier / un lotissement où les bacs doivent être déposés et regroupés la veille au soir de la collecte.
- **En poste fixe** : abris / zone fixe où les usagers déposent leurs sacs d'ordures ménagères dans des bacs collectifs de l'immeuble / quartier / impasse / lotissement.

La Communauté de Communes peut imposer la collecte en poste fixe ou en point de regroupement lorsque la voirie n'est pas adaptée aux véhicules de collecte ou pour leur éviter d'avoir à faire une marche arrière.

Tout aménagement de proximité non lié au fonctionnement des points de regroupement ou des postes fixes (par exemples : palissade, décoration minérale / végétale...) est à la charge du maître d'ouvrage tant pour l'étude que pour la réalisation.

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.2. Collecte des déchets ménagers

Fréquence de collecte :

Collecte des ordures ménagères (OM) :

- 1 fois par semaine sur la totalité du territoire

Collecte sélective (CS) :

- 1 fois par semaine sur le secteur de Bellegarde
- 1 fois tous les quinze jours pour les autres communes

Horaires de collecte :

Amplitude de 5h à 19h (sauf incidents ou conditions météo exceptionnelles).

Il n'est pas permis de collecter les centres villes après 7h30.

Il est demandé à tous les usagers de sortir leurs bacs la veille au soir du jour de collecte ou avant 5 h 00 du matin et d'orienter les poignées côté route. Il est nécessaire de les rentrer le jour où la collecte a eu lieu.

Aucun rattrapage de collecte n'est effectué en cas d'oubli par les usagers de sortir les bacs.

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.2. Collecte des déchets ménagers

Conteneurisation

- **Ordures ménagères** : cuve grise et couvercle vert
- **Collecte sélective** : cuve grise et couvercle jaune

Ces bacs roulants respectent la norme NF EN 840.1 et existent sous différents formats : 120 L (OM uniquement) / 240 L / 360 L / 660 L.

Les habitations sont équipées systématiquement de bacs conformes, adaptés aux fréquences de collecte et au nombre d'habitants par foyer. Règle de dotation standard : 60 litres / habitant / semaine pour la production des ordures ménagères et le tri sélectif.

Sauf exception, les ordures ménagères déposées en sac / vrac au bord de la route ou à côté du bac ne sont pas collectées.

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Déchèterie Recycl’Inn (Valserhône)

Le marché de gestion et exploitation de la déchèterie Recycl’Inn de Valsenhône avec la société VEOLIA, est valable jusqu’au 14/04/2031 et un 1 an reconductible.

Moyens humains : 3 gardiens de déchèterie, 1 interlocuteur du contrat, 1 attaché d’exploitation.

Moyens matériels : 3 compacteurs, 1 tractopelle JCB 5 CX, barrières de contrôles d’accès et pont bascule, vidéosurveillance, logiciel d’accès et de pesées.

Les objectifs de performance du marché sont définis par les indicateurs suivants :

- Taux de valorisation matière
- Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout venant non incinérable
- Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout venant incinérable
- Réemploi

ENGAGEMENT DE PERFORMANCE				
N°	Critère	Définition/modalité de calcul	Objectif minimal	Engagement VEOLIA
1	Tx de valorisation matière et organique	Tonnage envoyé vers une filière de valorisation matière ou organique (y compris filière SIVALOR et filière REP) divisé par T total	45 % de valorisation	68 %
2	Tx de déchets valorisables présents dans la benne tout-venant incinérables	Tonnage valorisable issu des caractérisations bimestrielles tel que mentionné ci-après divisé par tonnage caractérisé	Inférieur à 10 %	5%
3	Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout-venant incinérables			

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Déchèterie Recycl’Inn (Valserhône)

Déchets acceptés : Ferraille, Bois, Carton, Incinérable, Non Incinérable, Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Meubles, Textiles, Déchets d’Équipement Électrique et Électronique (DEEE)

EXUTOIRES DE TRAITEMENT			
Déchet	Type traitement	Centre de traitement	Coordonnées
Encombrants	Valorisation énergétique	SIVALOR	5 Rue du Tapey 01200 Valsenhône
Déchets verts	Compostage	Surjoux Compost	2 Rte du Pain de Sucre - 01420 Surjoux
Bois B	Valorisation matière	Veolia Albens	Rue Benoit Perret 73410 Entrelacs
Ferrailles, Batteries	Valorisation matière		
Encombrants N Inc.	Valorisation énergétique		
Plâtre	Valorisation matière	Nantet	16 Route desz Chancelières 73800 Francin
Gravats	Recouvrement de carrière	Famy SAS	415 Rue de la Poste 01200 Valsenhône
Pneumatiques	Recyclage et valorisation matière	TFM PNEUS	718 Avenue des Tuileries 01600 Trévoux
DMS	Valorisation matière ou cryogénie	SARPI VEOLIA	ZY Molinat la Chazotte 42350 La Talaudière

Horaires 2024	DU LUNDI AU SAMEDI	DIMANCHE
ÉTÉ	9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 19 h 00	9 H 00 à 12 H 00
HIVER	9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 17 h 00	9 H 00 à 12 H 00

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Déchèterie Recycl’Inn (Valserhône)

Tonnages collectés en 2025

	Année 2023		Année 2024		Année 2025		Evolution 2024-2025
	Tonnages 2023	Proportions	Tonnages 2024	Proportions	Tonnages 2025	Proportions	
Non incinér.	1123,18	19,8%	741,32	20,3%	420,10	7,0%	▼ -43,3%
Déchets verts	1035,64	18,2%	1209,9	18,8%	1112,3	18,5%	▼ -8,1%
Ferraille	351,44	6,2%	353	6,4%	367,78	6,1%	▲ 4,2%
Bois	747,84	13,2%	530,8	13,5%	715,37	11,9%	▲ 34,8%
Incinérables	633,22	11,2%	645,28	11,5%	784,82	13,1%	▲ 21,6%
Gravats	767,85	13,5%	985,68	13,9%	1411,45	23,5%	▲ 43,2%
Meubles	527,72	9,3%	554,84	9,6%	657,82	10,9%	▲ 18,6%
Plâtre	191,16	3,4%	195,38	3,5%	237,86	4,0%	▲ 21,7%
DEEE	195,40	3,4%	204,42	3,5%	224,1	3,7%	▲ 9,6%
DMS	41,09	0,7%	42	0,7%	20,35	0,3%	▼ -51,5%
Pneus	64,02	1,1%	59,86	1,2%	59,2	1,0%	▼ -1,1%
TOTAL	5 678,56	100%	5 522,48	103%	6011,15	100%	▲ 8,8%

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Fréquentation

Matière	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Tonnages 2025
BOIS B BRUT	29,34	40,68	33,86	15,75	37,87
CARTONS			77,66	156,24	185,89
DECHETS SPECIAUX EN MELANGE		0,48	0,16	0,36	0,10
DECHETS VERTS EN MELANGE	2,54	2,48	7,22	20,25	10,20
ENCOMBRANTS INCINERABLES	45,02	51,4	17,06	20,16	55,80
ENCOMBRANTS NON INCINERABLES	213,24	486,5	225	619,08	560,60
FERRAILLE			20,54	12,48	24,98
GRAVATS	22,9	15,72	13,6	3,38	13,20
HUILE MINERALE			0,92	0,14	0,98
PLÂTRE	2,28	2,56	3,98	0,04	0,48
Tonnage total	315,32	599,82	400	847,88	890,1
Facturation	48 615,23 €	58 214,38 €	58 220,46 €	60 255,49	53021,69

Fréquentation par les particuliers :

- Déchèterie Recycl’Inn :

→ 46 418 passages en 2025 contre 46 455 passages en 2024
- Déchèterie de Champfromier /
Injoux-Génissiat :

→ Champfromier : 4324 passages en 2025 contre 3695 passages en 2024
→ Injoux Génissiat : 7018 passages en 2025 contre 6840 passages en 2024

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

INJOUX-GENISSIAT et CHAMPFROMIER

Le marché avec les sociétés EXCOFFIER et TRIADIS assurent la prestation de stockage, enlèvement, recyclage et le traitement des déchets recueillis dans les deux déchèteries gérées en régie suivant un marché dont l'échéance est fixée au 31/10/2027.

Exutoires de traitement				
Déchets		Type traitement	Centre de traitement	Coordonnées
Encombrants	30 m ³	Valorisation énergétique	SIVALOR	5 Rue du Tapey 01200 Valserhône
Déchets verts	30 m ³	Compostage	Surjoux Compost	2 Rte du Pain de Sucre 01420 Surjoux
Bois	30 m ³	Valorisation matière, valorisation énergétique	CPF (Compagnie Française du Panneau) NORSKE SKOG	70320 Corbenay 88190 Golbey
Gravats	15 m ³	Criblage, concassage, valorisation matière	Excoffier Recyclage : Ecopôle de la Semine	74270 Chêne en Semine
Encombrants non Incinérables	30 m ³	Tri, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement	Excoffier Recyclage : chaîne de tri haute performance. SIVALOR SUEZ Satolas-et-Bonces	74550 Villy-le-Pelloux 01200 Valserhône 38290 Satolas-et-Bonces
Métaux	30 m ³	Tri, broyage, valorisation matière	Excoffier Recyclage Acyclea et Praxy centre Feralpi	74550 Groisy 21850 St-Apollinaire et 63500 Issoire Breccia (Italie)
Plâtre	30 m ³	Tri, broyage et valorisation matière	Placoplâtre	73000 Chambéry
Pneumatiques	Vrac	Réutilisation (rechappage), valorisation matière	SAGE	63320 Neschers

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Déchèterie d’INJOUX-GENISSIAT

Déchets	Année 2024		Année 2025		Evolution 2024-2025
	Tonnages	Proportion	Tonnages	Proportion	
Déchets verts	177,140	25,6%	167,52	23,1%	 -5%
Incinérables	136,320	19,7%	150,52	20,8%	 10%
Gravats	106,980	15,5%	114,2	15,7%	 7%
Bois	97,900	14,2%	110	15,2%	 12%
Meubles	61,260	8,9%	72,7	10,0%	 19%
Ferraille	54,040	7,8%	50,12	6,9%	 -7%
DEEE	26,704	3,9%	34,48	4,8%	 29%
Plâtre	17,040	2,5%	8,62	1,2%	 -49%
Pneus	7,560	1,1%	8,09	1,1%	 7%
DMS	5,884	0,9%	8,83	1,2%	 50%
TOTAL	690,828	100%	725,08	100%	 5%

Déchets acceptés :
Ferraille, Bois, Carton, Incinérables , Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Textile, Déchets d’Equipement Electrique et Electronique, Meubles

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Déchèterie de CHAMPFROMIER

Déchets	Année 2024		Année 2025		Evolution 2024-2025
	Tonnages	Proportion	Tonnages	Proportion	
Bois	104,160	22%	102,24	20%	▼ -2%
Incinérables	135,480	28%	155,46	30%	▲ 15%
Gravats	95,160	20%	111,76	22%	▲ 17%
Ferraille	34,740	7%	39,12	8%	▲ 13%
DEEE	20,991	0,043	25,02	0,048	▲ 19%
Déchets verts	88,460	0,183	81,06	0,156	▼ -8%
DMS	3,802	0,008	4,43	0,009	▲ 17%
TOTAL	482,79	100%	519,09	100%	▲ 8%

Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Carton, Incinérables , Gravats, Déchets Verts, Déchets Ménagers Spéciaux, Textile, Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.4. Valorisation

Valorisation matière :

Le SIVALOR gère la valorisation matière des déchets recyclables provenant de la collecte sélective en porte à porte.

Les déchets sont évacués vers des filières habilitées à recycler les déchets.

Valorisation matière				
Tonnages	Verre	CS	Carton	Total trié
2017	661	1107	375	2 143
2018	647	1210	386	2 243
2019	623	1179	360	2 162
2020	771	1209	315	2 295
2021	739	1148	434	2 321
2022	743,52	1106,24	353,54	2 203,30
2023	652,27	1138,12	349,60	2 139,99
2024	631,06	1149,2	382,82	2 163,08
2025	598,41	1158,62	370,34	2 127,37

Valorisation énergétique :

L'incinération des ordures ménagères dans l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR permet une production d'électricité et les mâchefers sont utilisés pour des travaux publics.

Valorisation énergétique		
Tonnages	Ordures ménagères	Déchèteries (DEM+PID)
2017	4 768	1 360
2018	4 788	1 432
2019	4 740	992
2020	4 896	952
2021	4 902	768
2022	4 754	944
2023	4 431	927
2024	4 126	917
2025	4 587	968
Evolution entre 2024 et 2025	11,18%	5,56%

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.4. Valorisation

Valorisation des DEEE avec Ecosystem :

Tonnages	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
GEM HF	64,4	88,5	96,4	98,0	97,2	104,0	107,9	3,75%
GEM F	39,1	47,4	45,2	57,7	53,6	46,9	46,34	-1,19%
ECRANS	17,1	14,4	12,9	15,7	15,6	15,8	18,2	15,19%
PAM	80,6	92,3	98,1	86,0	83,1	86,8	103,9	19,70%
LAMPES			0,2	1,0	0,8	1,3	1,5	15,38%
TOTAL	201,2	242,6	252,8	258,4	250,3	254,8	275,1	7,97%



La performance ⁽¹⁾
de votre collectivité est :



Les DEEE ménagers que vous confiez à ecosystem
sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :
PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU



Écrans chez :
SIBUET ENVY - LE CHEYLLAS



Gros électroménager froid chez :
TERECOVAL - LA CHAMBRE



Écrans plats chez :
SIBUET ENVY - LE CHEYLLAS



Petits appareils en mélange chez :
GROUPE COOPÉRATIF DEMAIN - LONS



Lampes chez :
SIRMET - LONS

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.5. Actions de prévention

Caractérisation des déchets ménagers

Le SIVALOR organise chaque année des campagnes de caractérisation des déchets ménagers :

- **Ordures ménagères (OM)** : 1 campagne par an effectuée par le cabinet VerdiCité.

Ces opérations permettent d'identifier quels types de déchets sont présents dans les poubelles des habitants et ainsi d'orienter les politiques de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets.

Les résultats sont accessibles pour tous les administrés sur le site du SIVALOR : <https://www.sivalor.org/les-publications/#toggle-id-52>

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.5. Actions de prévention

Compostage

Afin de réduire le volume de déchets incinérés, la Communauté de Communes fournit des composteurs auprès des habitants qui en font la demande :

- **Composteurs individuels** : à destination des logements individuels, avec une participation financière de 20 €
- **Composteurs collectifs** : à destination des logements collectifs et établissements scolaires.

- ✓ **32 composteurs individuels** distribués par TVI en 2025 soit - 51% par rapport à 2024
- ✓ **8 sites de compostage partagé** installés en 2025, avec l'appui technique des maîtres composteurs du SIVALOR : 2 en crèche à Lancrans et Confort, 2 en école à Lancrans et Confort, 1 MARPA à Champfromier, 1 à l'établissement de santé MGEN à Chanay et 1 Rue Richemont à Valserhône et 1 à la pension de famille Marcel Farine à Valserhône,

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.5. Actions de prévention

Rencontres avec les habitants :

TVI étant adhérent au SIVALOR, les animateurs du syndicat mènent diverses actions sur le territoire, afin de sensibiliser les habitants aux gestes de tri et à la pratique du compostage :

Actions de sensibilisation du public menées par le SIVALOR	Nombre de personnes sensibilisées parmi les habitants de TVI
315 actions en milieu scolaire	7 071
251 visites du C.I.E.L	4 949
81 tenue de stands ou évènements	7 876
468 actions sur le compostage	899

Le SIVALOR prête également du matériel de pré-tri et outils ludiques aux associations et communes organisatrices d'évènements (demandes à effectuer au moins 1 mois à l'avance).

4

TERRE
IVALSE
RHÔNE
L'INTERCO

INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Dépenses

Déchèteries

Déchèteries en régie

TVI gère directement l'exploitation des déchetteries de Injoux-Génissiat et Champfromier. La société Excoffier assure la prestation de stockage, enlèvement, recyclage et traitement des déchets.

Coût des déchèteries en régie				
	INJOUX	CHAMPFROMIER	TOTAL	Coût / hab
2018	167 439 €	119 807 €	287 246 €	12,62 €
2019	158 227 €	91 802 €	250 029 €	10,97 €
2020	161 049 €	113 028 €	274 077 €	11,95 €
2021	191 245 €	143 640 €	334 885 €	14,60 €
2022	131 908 €	101 819 €	233 727 €	10,17 €
2023	99 386 €	83 612 €	182 999 €	7,96 €
2024	81 508 €	68 369 €	149 877 €	6,56 €
2025	79 951 €	64 300 €	144 251 €	6,32 €
Evolution 2024-2025	-1,91%	-5,95%	-3,75%	-3,66%

NB: Coûts hors ressources humaines

Déchèterie Recycl'Inn (Valserhône)

L'exploitation de la déchèterie et les enlèvements de bennes sont les deux prestations facturées par la société Veolia.

Coût déchèterie Recycl'Inn						
Année	Forfait gestion exploitation (VEOLIA)	Enlèvement et traitement (VEOLIA)	COÛT VEOLIA	Déchets verts (SIVALOR)	Incinération (SIVALOR)	COÛT TOTAL
2018	223 374 €	334 586 €	557 960 €			
2019	331 937 €	201 052 €	532 989 €			
2020	378 578 €	279 995 €	658 573 €			
2021	384 646 €	369 841 €	754 487 €			
2022	445 777 €	406 947 €	852 724 €			
2023	431 903 €	528 716 €	960 618 €	59 375 €	116 666 €	1 136 660 €
2024	437 771 €	463 022 €	900 793 €	81 412 €	83 218 €	1 065 423 €
2025	450 288 €	424 625 €	874 913 €	65 249 €	100 461 €	1 040 623 €
Evolution 2024-2025	28,60%	-8,29%	-2,87%	-19,85%	20,72%	-2,33%
Coût/hab DGF 2025	19,73 €	18,61 €	38,34 €	2,86 €	4,40 €	45,60 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Dépenses

Déchets ménagers

MINERIS assure la prestation de collecte des Ordures Ménagères et de collecte sélective en porte-à-porte, ainsi que l'acheminement des ordures ménagères jusqu'à l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR.

TVI verse au SIVALOR la cotisation suivante, tenant compte des frais de structure, de la communication et actions de prévention des déchets :

➤ **Cotisation Budget Général : 1,20 €/an/hab, soit 27 384 €**

Les frais annexes du service ordures ménagères sont des frais de fonctionnement (carburant du véhicule affecté à la livraison des conteneurs de la collecte, salaires, réparation du véhicule, travaux d'entretien, communication collecte...)

	Marché COLLECTE	Collecte Biodéchets	Frais annexes	Incinération OM	COUT TOTAL
2018	599 500 €		137 021 €	512 760 €	1 249 281 €
2019	599 500 €		96 304 €	492 491 €	1 188 295 €
2020	630 553 €		105 848 €	509 702 €	1 246 103 €
2021	619 842 €		136 040 €	560 829 €	1 316 711 €
2022	635 898 €		84 101 €	545 871 €	1 265 870 €
2023	635 940 €		130 708 €	601 169 €	1 367 817 €
2024	709 896 €		132 428 €	762 423 €	1 604 747 €
2025	759 912 €	17 820 €	139 910 €	696 306 €	1 613 948 €
Evolution 2024-2025	7,05%		5,65%	-8,67%	17,32%

FRAIS ANNEXES								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Personnel	128 772 €	88 621 €	91 165 €	129 817 €	68 434 €	114 896 €	106 539,60 €	165 258,00 €
Locaux Techniques	3 853 €	4 631 €	6 585 €	4 807 €	10 128 €	4 994 €	17 324,00€	14 220,82 €
Véhicule	4 396 €	3 052 €	1 347 €	1 159 €	3 914 €	6 194 €	10 776,61 €	10 041,89 €
Divers		1 842 €	6 751 €	257 €	1 625 €	4 624 €	15 112,00 €	15 315,00 €
Total	137 021 €	96 304 €	105 848 €	136 040 €	84 101 €	130 708 €	132 428 €	204 836 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Dépenses

Déchets ménagers

Indicateurs d'activité :

Le poids d'OMR collectées en porte-à-porte représente **4 587 tonnes**, soit un coût d'incinération de **696 306€**.
Le coût de la collecte des ordures ménagères et sélective en porte-à-porte par ECO DECHETS/ MINERIS est de **759 912€**.

Achat de bacs de collecte et composteurs : (budget d'investissement)

Bacs OM + CS	32 558 €
Composteurs collectifs	0 €
Composteurs individuels	0 €
Bio-seaux	0 €
Total	32 558 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Dépenses

Autres dépenses

Subventions aux associations :

TVI verse une subvention à hauteur de **36 000 €** à l'association Alfa3A pour la Ressourcerie et **15 000 €** à l'association CERESTIA pour la Matériauthèque .

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

TEOM (Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères)

TVI a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme moyen principal de financement du service. Cet impôt local est assis sur la base du foncier bâti auquel est appliqué un taux de TEOM voté par la collectivité. Ce taux est resté inchangé en 2025.

TAUX TEOM									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Zone 1	12,05	12,05	12,05	11,45	11,45	11,45	11,45	11,45	11,45
Zone 2	10,97	10,97	10,97	10,42	10,42	10,42	10,42	10,42	10,42

recettes fiscales par an (en €)									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population DGF	22 518	22 762	22 798	22 933	22 984	22 984	23 035	22 852	22 820
TEOM	2 445 930 €	2 522 492 €	2 569 492 €	2 481 169 €	2 550 723 €	2 679 572 €	2 869 179 €	3 012 326 €	3 154 233 €
TEOM/Habitant	109 €	111 €	113 €	108 €	111 €	117 €	125 €	132 €	138,22 €
Evolution entre 2024 et 2025								5%	

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Redevance spéciale

Le paiement de cette redevance est demandé à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages) dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés dont les déchets courants des usines, petits commerces, artisans, services et administrations. Son montant ne peut être calculé par rapport au besoin de financement résiduel du service compte tenu de la perception de la TEOM et doit constituer un complément de financement à ce service public administratif.

Calcul de la redevance pour les communes membres de la Communauté de Communes :

La facturation des communes tiendra compte du coût de collecte, de traitement et du volume de déchets produits en litres pour chaque commune. La collecte des déchets valorisables (bacs jaunes) pour les communes qui s'acquittent de la Redevance Spéciale est gratuite.

Coût de traitement des déchets : $(V1 \times T1)$

Coût de collecte des déchets : $(N1 \times C1 \times 52 \text{ semaines})$

Redevance Spéciale = $(V1 \times T1) + (N1 \times C1 \times 52 \text{ semaines})$

- V1 = Volume total des conteneurs en litres
- T1 = Coût du traitement fixé à 0,12 € par litre
- C1 = Coût collecte fixé à 1 €
- N1 = Nombre de conteneurs

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Redevance spéciale pour les gros producteurs

Les gros producteurs sont des établissements ayant une activité professionnelle, qui sont ou peuvent être exonérés de TEOM, et qui ont recours au service de collecte de leurs déchets.

Ils s’acquittent de la redevance spéciale en fonction du volume hebdomadaire collecté. L’application de cette redevance permettra à ceux-ci de solliciter une exonération de la TEOM.

La collecte des déchets valorisables (bacs jaunes) des producteurs qui s’acquittent de la Redevance Spéciale est gratuite.

Calcul de la redevance pour les gros producteurs

Redevance spéciale = V1 x T2 x NS x C3

- V1 = Volume total des conteneurs en litres
- T2 = Coût pour le traitement est fixé à 0,02684 € TTC par litre
- NS = Nombre de semaines collectées
- C3 = Le coefficient multiplicateur selon les volumes collectés

Nb: Réduction du nombre de producteurs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevance spéciale	102 512 €	75 049 €	117 921 €	136 189 €	154 793 €	124 249 €	79 249 €	59 438 €	40 516,21 €
Evolution 2024-2025								-31%	

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Tarifs de remplacement des bacs endommagés ou disparus

TVI remplace gratuitement les bacs endommagés ou disparus, alors que ceux-ci sont achetés par la collectivité et livrés gratuitement aux usagers.

Face à l'accroissement du nombre de bacs à remplacer, selon la délibération N°18-DC061 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018, le remplacement de bacs est susceptible d'être facturé aux usagers à prix coûtant, majoré d'un forfait de livraison, selon les tarifs suivants :

Conteneurs 2025		Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Forfait livraison TTC	TOTAL TTC
Bacs roulants pucés OMR	120 L	27,00 €	32,40 €	18,00 €	50,40 €
Bacs roulants pucés OMR	240 L	39,00 €	46,80 €	18,00 €	64,80 €
Bacs roulants pucés déchets recyclables		39,00 €	46,80 €	18,00 €	64,80 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables		50,00 €	60,00 €	18,00 €	78,00 €
Bacs roulants pucés OMR	360 L	50,00 €	60,00 €	18,00 €	78,00 €
Bacs roulants pucés déchets recyclables		50,00 €	60,00 €	18,00 €	78,00 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables - 360 L		64,21 €	77,05 €	18,00 €	95,05 €
Bacs roulants pucés OMR	660 L	120,00 €	144,00 €	18,00 €	162,00 €
Bacs roulants pucés collecte déchets recyclables		120,00 €	144,00 €	18,00 €	162,00 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables		152,65 €	183,18 €	18,00 €	201,18 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Régie de recettes : fourniture de composteurs

Diminution des ventes de composteurs pour l'année 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Vente de composteurs	1 360 €	1 200 €	740 €	1 420 €	700 €
Evolution 2024-2025				-50%	

Prix de vente d'un composteur: 20€

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Soutiens des éco-organismes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
MOBILIER	36 303 €	35 175 €	22 459 €	27 909 €	6 464 €	11 618 €	23 227 €	11 317 €	24 786 €
DEEE	14 388 €	13 829 €	14 846 €	17 872 €	19 674 €	24 610 €	9 903 €	45 860 €	51 992 €
PILES ET ACCUMULATEURS							120 €	120 €	120 €
TOTAL	36 303 €	35 175 €	22 459 €	45 781 €	26 138 €	36 229 €	33 251 €	59 321 €	78 923 €

NB: la variation du montant annuel des recettes perçues s'explique par le décalage dans le temps du versement des soutiens par les éco-organismes.

Vente de matériaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FERRAILLE et BATTERIES	9 630 €	21 452 €	22 187 €	23 268 €	38 460 €	84 668 €	40 416 €	32 893 €	36 111 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Redevance des professionnels (déchèterie Recycl’Inn)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes par année	27 127 €	36 637 €	48 615 €	58 214 €	58 220 €	60 255 €	53 021,69 €
Evolution 2024-2025						-12%	

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Participation de Pays de Gex Agglomération

Une convention a été établie, afin que les habitants des communes de Chézery et Léaz puissent utiliser les déchèteries de TVI. PGA contribue donc au financement du service à hauteur de **56 864,15 €** pour l'année 2025.

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Autres recettes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Loyer local technique	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	21 888 €	30 869 €	35 838 €	37 579,00 €
Remboursement sur frais de personnel *	18 740 €	14 716 €	13 926 €	11 566 €	11 105 €	11 299 €	11 579 €	14 492 €	15 315,00 €
* Remboursement cotisation retraite, part salariale sur TR, Indemnités journalières éventuelles									

INDICATEURS FINANCIERS

5.3.Bilan dépenses / recettes

- Sur la base du compte administratif

En global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **3 146 000 €** et les recettes à **3 661 133,71 €**.

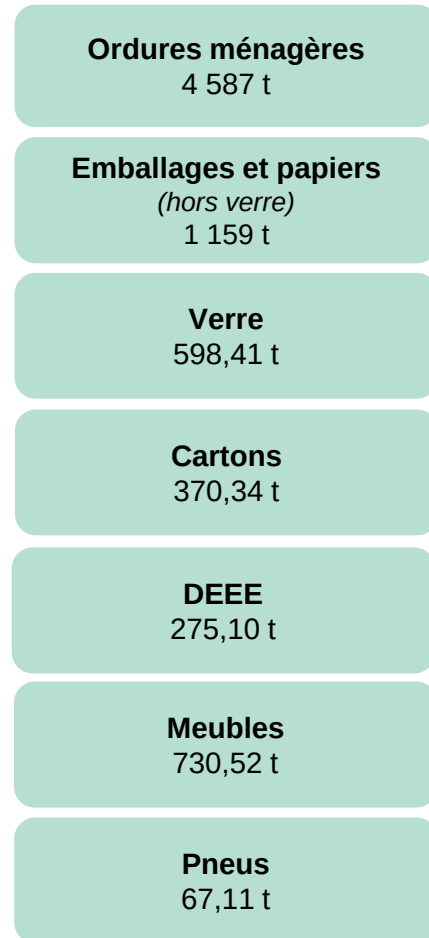
Ce résultat de fonctionnement positif de **515 133,71 €** permet de financer la section d'investissement.

5

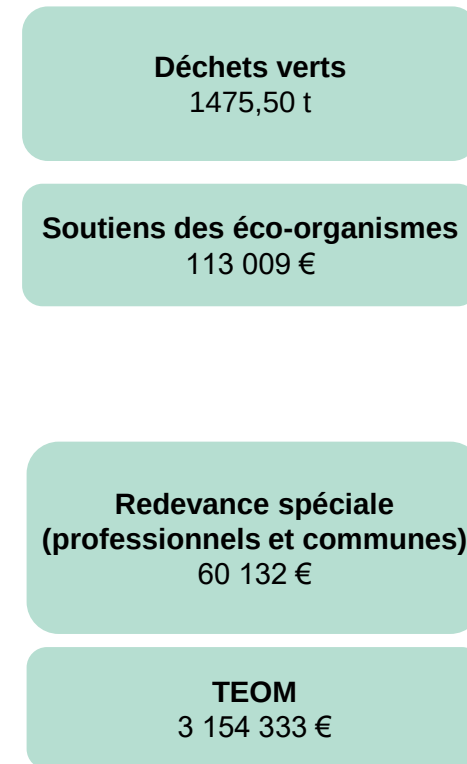
TERRE
IVALSE
RHÔNE
L'INTERCO

BILAN

BILAN



22 820 habitants
(Population DGF 2025)



**L'INTERCO VOUS REMERCIE
DE VOTRE ATTENTION.**

Terre Valserhône
35 rue de la Poste
01200 Valserhône

Service Déchets Ménagers



terrevalserhone.fr

**TERRE
Valse
RHÔNE**
L'INTERCO